

COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le 23 août 2023

QUALITÉ DE L'AIR ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR EN COURS EN DRÔME

Ce mercredi 23 août 2023, débute un épisode de pollution atmosphérique, sur une partie du département de la Drôme.



Les critères de déclenchement des procédures d'informationrecommandation (vigilance jaune), prévues par le dispositif préfectoral pour un épisode de type « estival » (Ozone), sont réunis sur le bassin d'air de la Vallée du Rhône.

Les principales recommandations en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ci-après pour le bassin d'air de la Vallée du Rhône.





Mél: pref-communication@drome.gouv.fr

Bassin d'air de la Vallée du Rhône

Épisode de pollution de type « estival » en cours Information/Recommandations (vigilance jaune)

Se protéger pour limiter mon exposition

Populations vulnérables ou sensibles

- L'été, préférez sortir le matin avant 13h et le soir après 20h;
- Limitez les activités sportives intenses en plein air ;
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prendre conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles ;
- Continuez d'aérer votre domicile ;
- Évitez de vous exposer aux produits nocifs.

Agir pour limiter mes émissions

Recommandations aux particuliers

- Reportez l'utilisation de barbecue à combustible solide ;
- Évitez les solvants organiques pour vos travaux (peintures, vernis, colles, etc.);
- En voiture, adoptez une conduite souple;
- Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes.

Recommandations aux professionnels

- Reportez certaines opérations émettrices de composés organiques volatils;
- Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais ;
- Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques ;
- Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

Recommandations aux collectivités

- Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants;
- Évitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien ;
- Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes ;

Populations vulnérables :

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles:

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Pour plus de renseignements, consultez le site :

https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/qualite-de-l-air-exterieur-10984/article/recommandations-en-cas-d-episode-de-pollution

EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Auvergne-Rhône-Alpes | Episode de type mixte Vigilance pour les personnes sensibles



Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et ieunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiagues ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile

Personnes sensibles et vulnérables



Éloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Évitez les activités physiques



Eloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseils si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque



Agir pour limiter mes émissions

Professionnels

Collectivités



Particuliers

Évitez d'utiliser des pesticides dans vos jardins



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Maitrisez la température de vos batiments (19°C)



Evitez de bruler vos déchets



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais.



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



En voiture, adoptez une conduite souple



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes





Pour connaître l'ensemble des recommandations comportementales, se référer à l'Arrêté Départemental en vigueur dans mon département :

01 03 07

38

26

42

43

63

69

73

74

EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Auvergne-Rhône-Alpes | Episode de type estival Vigilance pour les personnes sensibles



Se protéger pour limiter mon exposition

A noter: au delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles (lors des pics de pollution et/ou dont les symptòmes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile



Evitez de vous exposer aux produits nocifs

Personnes sensibles et vulnérables



L'été, préfèrez sortir le matin avant 13 h, et le soir après 20h



Limitez vos activités physiques intenses en plein air



Demandez conseils si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Agir pour limiter mes émissions



Particuliers

Reportez l'utilisation de barbecue à combustible solide



Professionnels

Reportez certaines opérations émettrices de composés organiques volatils



Collectivités

Maitrisez la température de vos batiments



Evitez les solvants organiques pour vos travaux (peintures, vernis, colles etc.)



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais.



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



En voiture, adoptez une conduite souple



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Évitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien



Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes





Pour connaître l'ensemble des recommandations comportementales, se référer à l'Arrêté Départemental en vigueur dans mon département :

01

03

07

26

42

43

63

69

73

74